

Fédé Flash

Numéro 144
Février 2019

Sommaire

C'est vous qui le dites	2
Vie collective	2
Nouvelles en bref	3
La rubrique à bras du COF	4
Entre vous et moi	4
Juridiquement vôtre	5
Coin lecture	5
Agenda	6
Pensée du mois	6

Fédé Flash est une publication de la Fédération des Centres PMS Libres. Fédé Flash relaie des informations utiles à l'ensemble des personnels des 89 centres PMS libres. Les informations destinées spécifiquement aux PO et aux directions leur parviennent via d'autres canaux.



C'est arrivé (près de) chez vous

« Sous une pluie d'étoiles filantes... pour que vos vœux se réalisent ! »

Pour la 3^e année consécutive, les agents du centre PMS libre de Verviers 3 qui travaillent au CEFA Sainte-Claire ont mis en place avec l'école, en décembre, un projet de Noël impliquant les élèves de toutes les classes du CEFA. Après les « Sapins à souhaits » en 2016 et les « Cadres de récup' » en 2017, c'est un « Ciel de nuit étoilé » qui cette année a été déployé au plafond de la salle de pause de l'institut Sainte-Claire. Comment ? Par de grandes étoffes de tissu noir symbolisant le ciel sur lesquelles les élèves ont été invités à venir accrocher des étoiles scintillantes de toutes formes.



L'imagination est à l'honneur lors de ces deux ateliers créatifs : crayons, rubans, cartons de couleurs, branchages, perles, ficelles, chacun construit SON étoile et vient y inscrire une phrase qui, pour lui, « illumine sa vie ou réchauffe son cœur ». C'est là que la magie de Noël opère et que les souvenirs d'enfance reviennent en mémoire ; amitié, famille, amour, bonheur sont autant de concepts et de valeurs évoquées sur les créations étoilées. En prolongement de la phase individuelle, les jeunes sont chargés de la réalisation commune d'une étoile filante parée d'un slogan original permettant de qualifier toute la classe.

Ce projet d'école a pour but de placer les élèves du CEFA au cœur du système éducatif, il contribue à développer leur sens de la responsabilité et

l'implication dans un groupe, il fait appel à leur sensibilité, à leur imagination et à leur créativité, à leur liberté d'expression. Et il a fait des émules ! Spontanément, un groupe d'élèves monteurs en sanitaires et un groupe de couvreurs ont souhaité prolonger la féerie des fêtes en réalisant une crèche imaginée et agencée par leurs soins en utilisant des matériaux spécifiques à leur section : cuivre, plomb, zinc, tuyaux, tubes en PVC... Le résultat ? un archétype étonnant, fruit de leur imagination et bien éloigné de la représentation que l'on a de la crèche traditionnelle !



Thérèse Fraiture, éducatrice récemment retraitée, le dit : « à chaque fois, ce projet de Noël dégage une indéniable enveloppe de chaleur humaine qui a le don de procurer à nos jeunes apprentis un "pouvoir", celui d'être capable d'engendrer à partir de pas grand-chose une véritable atmosphère ardente de réconfort et d'apaisement, créatrice de liens ». Car effectivement, ce projet a l'avantage de réunir les élèves sur un terrain bien différent de celui des matières scolaires, où leurs compétences intellectuelles et les exigences pratiques du métier qu'ils apprennent ne doivent pas être démontrées. Pour clôturer le projet, une carte de vœux a été imprimée, illustrée des belles réalisations des élèves, et distribuée à chacun d'eux. Et aux élèves de conclure : « Ça c'est une école ! Ce que l'on fait ici, c'est unique ! »



La vie collective

État des groupes et des travaux

Depuis août 2018, le COF (Comité Organisateur des Formations) se réunit une fois par

mois à Namur. Comme chaque année, l'objectif de ces réunions mensuelles est d'élaborer, d'ici le mois de juin, le programme des formations pour l'année scolaire prochaine. Lectures de textes, échanges d'idées, rencontres de formateurs, débats, réflexions et informations sur l'actualité politique sont autant d'activités qui permettront à ce « groupe à tâche » d'aboutir en fin d'année scolaire au produit attendu, en y apportant changements et nouveautés souhaités par les membres du groupe et les acteurs de terrain.

tion d'un programme de formations pour l'année scolaire prochaine. Spécificité : celles-ci ne seront qu'au nombre de 3 ou 4 (contre une cinquantaine pour le COF), et ne seront accessibles qu'aux directions (alors que celles du COF sont bien sûr accessibles à tous). En outre, il se chuchote que les membres du groupe pourraient bien concocter une petite surprise pour les directions dans le courant de l'année 2019-2020... Mais chuuuuut !! Il est sûrement encore un peu tôt pour en parler !

S'il se réunit plutôt toutes les 6 à 8 semaines, le groupe SoDéMo (Société, Défi, Modernité) est également dans un travail qui devrait s'achever avant la fin de l'année scolaire. Synthétiser les réponses des Centres PMS à l'enquête de SoDéMo 2 de juin 2017, mettre celles-ci en perspectives avec des paroles d'experts ou d'acteurs de terrain, proposer des positions fortes et présenter tout cela de façon ludique et dynamique sont autant de challenges que s'est donné ce groupe. L'arrivée de forces vives en début d'année scolaire a permis un regain d'énergie et les membres du groupe sont très impatients de pouvoir vous présenter bientôt

2

Le groupe ForCoDi (Formation Continué des Directions) est, comme le COF, en cours d'élabora-

leur « bébé ».

La Commission Permanente Enseignement Fondamental a repris ses travaux dans le cadre d'un nouveau mandat qui a débuté en septembre. Après avoir proposé une journée sur l'entrée dans le numérique des 9-12 ans (janvier 2018), le groupe envisage cette fois de s'intéresser aux thématiques de l'intégration et de l'inclusion en enseignement fondamental. Il a commencé sa réflexion par une clarification de ces deux concepts. Par ailleurs, le groupe souhaiterait aussi s'investir dans d'autres réflexions en lien avec l'enseignement fondamental : engagement des logopèdes, aménagements raisonnables, etc.

Enfin, la Commission Permanente Enseignement Secondaire, tel le phénix, renaît donc de ses cendres. Vous étiez nombreux à avoir vu passer l'appel à candidature et ils étaient 15 à y avoir répondu. Ces membres du personnel des Centres PMS libres, représentant les 4 fonctions et les 6 régions, se sont réunis pour la première fois fin janvier. Outre un premier brainstorming sur les thèmes que ce groupe souhaitera travailler, il s'est également déjà mis au travail en approuvant le cahier des charges de l'Espace Thématique Aménagements Raisonables qui sera un Espace Thématique transversal aux deux Commissions.

Travail sur l'identité : le début d'un grand chantier

Lors de leur participation aux différents groupes de la Vie Collective de la FCPL, les membres de l'équipe FCPL se sont rendu compte, à plusieurs reprises, que la question de l'identité des Centres PMS revenait dans les discussions. Que ce soit en lien avec le Pacte qui annonce une réforme des Centres PMS, avec les formations au sein desquelles on entend beaucoup parler d'insécurité et de problème de positionnement, ou face aux difficultés familles/école vis-à-vis desquelles notre posture est parfois difficile à tenir, c'est finalement toujours cette question de l'identité qui surgit.

Le 28 novembre dernier, la FCPL a donc décidé de réunir le Groupe de Travail Avenir, le groupe COF (Comité Organisateur des Formations) et le groupe SoDéMo (Société, Défi, Modernité) pour une matinée d'échange sur cette notion d'identité. Après une présentation du travail de chacun, une séance en sous-groupe a permis de dégager différents éléments :

✓ Cette réflexion sur l'identité des Centres PMS

libres est utile pour avoir une plus grande cohérence, pour ne pas faire autre chose que ce que l'on veut faire, pour notre visibilité, parce que tout bouge autour de nous, pour nous... et pour communiquer aux autres, pour les agents, pour moins d'insécurité, etc.

✓ Cette réflexion sur l'identité pourrait porter sur notre histoire, sur ce qui fait l'essence de notre travail, sur la question de la qualité de notre travail, sur les projets de centre, sur la notion d'équipe, sur notre place et notre responsabilité de tenir cette place, sur la position de 1^{re} ligne, sur la notion d'urgence, etc.

De cette première consultation d'agents et de directions ressort l'idée que travailler cette notion d'identité est nécessaire et essentiel aujourd'hui. Néanmoins, il ressort aussi que cette notion est complexe (recouvrant plusieurs domaines tels que l'identité professionnelle, institutionnelle, etc.). Travailler l'identité des Centres PMS libres impliquera donc un travail conséquent.

Le Bureau de la FCPL s'est emparé de la question et souhaite questionner l'identité institutionnelle afin d'aboutir à une proposition de vision de celle-ci sous forme de balises communes à l'ensemble des Centres PMS libres. Il envisage donc de créer un nouveau groupe de travail qui aurait pour tâche de définir une méthodologie et de la mettre en œuvre. Ce GT travaillerait sur base d'un cahier des charges élaboré par le Bureau.

Vous serez bien sûr informés, en temps voulu, de la mise en place de ce groupe et de la procédure à suivre pour y poser votre candidature.

Une question au Comité d'éthique ?

CE Le comité d'éthique des Centres PMS libres vous informe des dates de leurs deux prochaines réunions : le 14 mars et le 3 mai 2019. Si vous souhaitez que votre demande d'avis soit traitée lors de l'une de ces réunions, nous vous demandons de nous la faire parvenir pour le mercredi 13 mars ou le jeudi 2 mai au plus tard.

Par e-mail : comite.ethique.cpms@gmail.com

Par courrier postal : A l'attention du Comité d'éthique des CPMS libres – FCPL – Avenue Mounier, 100 à 1200 Bruxelles

Merci de votre bonne attention.

Des nouvelles en bref



Conseil Supérieur des Centres PMS

Le 15 janvier dernier, le Conseil Supérieur a eu l'honneur de recevoir la Ministre de l'Enseignement Madame Schyns à sa séance mensuelle. Cette rencontre faisait suite à une interpellation

du Conseil Supérieur qui ne se sentait ni entendu ni considéré dans les travaux en cours autour du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

La Ministre a donc pu rassurer le Conseil Supérieur et ses membres sur l'attention qui était portée à ses travaux et à ses écrits. Que ce soit l'avis n°41 ou les notes sur l'encadrement, les aménagements raisonnables ou les indicateurs, tous ces textes



sont pris en considération et nourrissent les coordonnateurs et les différents groupes à l'Administration travaillant sur l'opérationnalisation du Pacte.

La Ministre reconnaît que le chantier 15 sur la Réforme des Centres PMS a pris du retard et que le travail sur la gouvernance des écoles a pris une ampleur qui n'avait pas été anticipée. Néanmoins, elle a assuré que les fédérations de PO, les syndicats et les associations de parents seraient consultés dès que des textes concernant les Centres PMS seraient sortis.

Des propositions concrètes ont été faites au Conseil Supérieur afin qu'il puisse comprendre au mieux les avancées qui sont réalisées actuellement pour les écoles. Ainsi, une présentation de l'outil numérique soutenant les plans de pilotage et une présentation du Dossier d'Accompagnement de l'élève devraient être réalisées lors d'une séance prochaine du Conseil Supérieur. De même, il pour-

rait être intéressant qu'une présentation du projet SOLEM puisse être proposée aux membres du Conseil, car c'est notamment ce projet qui a initié l'idée d'engager des logopèdes au sein des Centres PMS pour contribuer à renforcer l'encadrement dans l'enseignement maternel.

Concernant ce dernier point, le Conseil Supérieur (ainsi que la FCPL, d'ailleurs) s'est mis au travail et rendra prochainement une note à la Ministre concernant les questions et points d'attention essentiels et préalables à l'engagement de ces logopèdes par nos Centres.

Madame Schyns a terminé son intervention en précisant les 4 grands axes de travail du chantier 15 sur la Réforme des Centres PMS : l'encadrement, les missions, le pilotage et les profils de fonction. Ces quatre « sous-chantiers » seront développés par l'Administration dans le courant 2019.

La rubrique à bras du COF



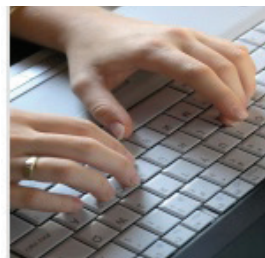
14 agents PMS composent aujourd'hui le COF. Mireille Calande (Jambes II) et Marion Delvoe (Verviers II) sont toutes deux directrices.

Christelle Bounameaux (Marche I) et Donatienne Abeloos (Wavre II) sont infirmières. Karima M'Saouri (Woluwé), Geneviève Potmans (Saint-Gilles), Murielle Huberty (Marche I) et

Damien Stanus (Tournai I) sont A.S. Zakia Bergallou (Saint-Gilles), Geneviève Bastin (Namur II), Loïc Wolter (Etterbeek), Yves Janssens (Woluwé) et François Gigi (Namur II) sont psychologues.

Gengoux Gomez et Isabelle Schmit complètent la composition.

Entre vous et moi



Une très bonne nouvelle !

L'engagement, confirmé par la Ministre, d'auxiliaires logopédiques dans les Centres PMS à la rentrée 2019 est une très bonne nouvelle ! Par cette

opération, le pouvoir public renforce les équipes PMS ainsi que leur place dans le système d'enseignement en Belgique francophone.

Nous considérons cet apport de personnel et de compétences dans les équipes PMS comme une reconnaissance de la pertinence de leur action. En effet, pour la troisième phase de liquidation des moyens visant à renforcer l'encadrement à l'école maternelle, le gouvernement opte pour un apport de personnel au sein des Centres PMS. Alors que les deux premières phases (2017 et 2018) avaient engendré une augmentation et une titularisation des personnels travaillant dans les écoles maternelles, la dernière phase prévoit d'augmenter les moyens humains de l'acteur de première ligne qu'est le Centre PMS. Une belle reconnaissance, à la fois de l'autonomie des Centres PMS, ainsi que de la complémentarité de leur action à celle de l'école dans une perspective d'accompagnement des élèves. Le positionnement d'interface des Centres PMS, à la croisée de l'école, de la famille et de l'extra-scolaire, se voit dès lors renforcé.

Cette nouvelle mesure est également à considérer comme une première concrétisation de l'élargissement du profil des agents PMS prévu par le pacte pour un enseignement d'excellence. Dans son document publié récemment, le GT « Avenir », après avoir interrogé les équipes PMS, se disait favorable à l'élargissement du profil des agents PMS à d'autres domaines. Le GT précisait son propos en disant qu'il ne fallait pas élargir le profil uniquement aux fonctions centrées sur le scolaire et les troubles d'apprentissage. Une précaution à garder en tête pour le futur !

Fait nouveau en Centre PMS, ces agents se verront confier une mission particulière auprès d'un public limité. En effet, les auxiliaires logopédiques se consacreront prioritairement au repérage des éventuelles difficultés que peuvent présenter des élèves des classes maternelles, en collaborant le plus possible directement au sein des écoles avec les équipes éducatives maternelles. Cette nouvelle donne appellera une réflexion, au sein de chaque équipe PMS, sur l'intégration du travail de l'auxiliaire logopédique aux actions déjà mise en œuvre en maternelle.

Cette réflexion a débuté au sein de la FCPL. La commission permanente enseignement fondamental, le GT « systémique à l'école », l'APO et l'ACD s'em-



parent actuellement de la question. Si d'autres initiatives de réflexion à ce sujet sont d'ores et déjà organisées dans les équipes PMS, n'hésitez pas à nous transmettre vos idées d'organisation du travail en maternelle qui pourraient être communiquées à l'ensemble des Centres.

Dans la rubrique « juridiquement vôtre » vous pourrez lire les aspects techniques et juridiques qui permettront l'engagement des auxiliaires logopédiques.

Sophie De Kuysseche
Secrétaire Générale



Juridiquement vôtre

Engagement d'auxiliaires logopédiques : avant-projet de décret

L'engagement d'auxiliaires logopédiques dans les Centres PMS (et donc la création in fine d'une nouvelle fonction PMS)

dès la rentrée 2019 implique de prévoir des modifications décrétales. A ce titre, un avant-projet de décret a été soumis récemment à la négociation aux organes de représentation des pouvoirs organisateurs.

Afin que vous puissiez vous représenter au mieux le dispositif à venir, nous vous expliquons ci-dessous les mesures qui s'appliqueront en principe dès l'exercice PMS prochain, à condition que l'avant-projet de décret poursuive dès à présent la procédure d'adoption légalement prévue. Les informations ci-dessous sont donc reprises à titre indicatif. La FCPL ne manquera pas de communiquer les nouvelles dispositions en vigueur lorsque le futur décret aura été voté et sera d'application. L'avant-projet de décret modifie, d'une part, les décrets relatifs aux statuts des membres du personnel technique des Centres PMS (pour les Centres PMS libres subventionnés, il s'agit du décret du 31 janvier 2002) afin d'élargir les fonctions de recrutement à celle d'auxiliaire logopédique. Le diplôme requis pour exercer cette nouvelle fonction sera le bachelier en logopédie.

D'autre part, l'avant-projet de décret modifie le décret du 19 février 2009 organisant l'encadrement différencié du cadre du personnel technique des Centres PMS pour permettre la création d'un cadre complémentaire PMS justifié par les élèves fréquentant l'enseignement maternel (le décret du 19 février 2009 prévoit déjà à ce jour le cadre com-

plémentaire justifié par les élèves fréquentant les CEFA et celui justifié par l'indice socio-économique (ISE). En effet, les modalités d'engagement d'auxiliaires logopédiques seront donc reprises dans le décret du 19 février 2009 :

- ✓ le cadre complémentaire d'auxiliaires logopédiques sera exclusivement réservé aux élèves de maternelle (ordinaire et spécialisé) ;
- ✓ l'auxiliaire logopédique, qui mènera ses actions dans le cadre des missions PMS et en lien avec l'équipe PMS, soutiendra la détection des difficultés des élèves en collaborant, le plus possible directement au sein des écoles, avec les équipes éducatives maternelles. La rééducation, la thérapie logopédique et les activités pédagogiques ne feront pas partie des missions et charges des auxiliaires logopédiques. L'auxiliaire logopédique, par son expertise, interviendra en soutien et accompagnement des équipes éducatives dans la recherche de solutions face à des difficultés exprimées ;
- ✓ les Centres PMS se verront octroyer 0,5 ETP d'auxiliaire logopédique par tranche de 480 élèves de maternelle (960 élèves = 1 ETP ; 1440 élèves = 1,5 ETP etc) ;
- ✓ ce cadre complémentaire sera octroyé pour chaque exercice PMS, du 1^{er} septembre au 31 août ;
- ✓ le Centre PMS qui assure la guidance de moins de 480 élèves de maternelle pourra établir une convention de partenariat avec un ou plusieurs autres Centres de moins de 480 élèves afin d'atteindre la norme minimale de 480.

Par ailleurs, ces postes d'auxiliaire logopédique garantiront l'octroi de subventions de fonctionnement et de subventions-traitement de la même manière que ce qui est prévu pour les autres fonctions.



Coin lecture

Dépister et aider l'enfant dysgraphique

Une logopède graphothérapeute indépendante a réalisé, en collaboration avec le Groupement belge des graphothérapeutes (GBGT) une brochure intitulée « Dépister et aider l'enfant dysgraphique ». Ce petit fascicule a pour but d'informer les professionnels du monde de l'enseignement sur les troubles de l'écriture et sur les façons de les dépister le plus précocement possible. Pour cela, il rappelle l'évolution de l'écriture chez l'enfant de 2 mois à 12 ans, il fait état des conséquences que peuvent avoir les difficultés d'apprentissage de l'écriture sur le développement

de l'enfant, il offre des conseils et propose des méthodes pour aider l'enfant dysgraphique à adopter une meilleure utilisation de l'outil scripteur, un meilleur positionnement de son corps, à améliorer sa qualité d'écriture, etc.

Il nous a semblé que cet outil pourrait peut-être aider les agents PMS dans la détection des troubles dysgraphiques des élèves qu'ils observent. Les informations concernant l'acquisition de cette brochure sont disponibles sur le site www.gbgt.be

Les livres jeunesse qui abordent la question du harcèlement

Le 7 novembre 2018, à la veille de la journée mondiale de lutte contre le harcèlement, Le Ligueur a publié un article mettant le focus sur 6 livres

jeunesses qui abordent la question du harcèlement, tantôt vue par la victime, tantôt vue par le bourreau. Les livres sélectionnés par le magazine des parents proposent une approche adaptée du phénomène de harcèlement en fonction du profil et de l'âge de l'enfant, dès 5 ans et jusqu'à 16 ans et plus. Les phénomènes de harcèlement sont malheureusement de plus en plus fréquents dans les écoles et aborder la question par la lecture est peut-être une approche intéressante pour susciter l'enfant à oser en parler.

Pour plus d'informations sur ces ouvrages, consultez l'article du Ligueur : <https://www.laligue.be/ligueur/articles/6-livres-pour-parler-du-harcelement>

L'agenda de février et mars 2019



Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
11 Formations 5 et 29bis	12 Formation 20 et formation initiale des directions	13 Formation 10	14 ACD Formation 21 	15 Formation 26
18 COF	19 Formation 41 Bureau de la FCPL	20	21 Formation 20	22 Formations 10 et 21 ARP
25	26 Formation 28	27 Formation 28	28 Formation initiale des directions	1 Conseil d'Administration du CFPL
Du 4 au 8 février inclus - Congé de carnaval				
11	12	13	14 Comité d'Ethique Formation 30	15 Formation 44
18 Formations 17 et 22	19 Formation 17 et Direction 3 Bureau FCPL	20 Formation 17bis	21 Formations 17bis et 43 COF	22 Formations 13, 37 et 43
25 Formation 22	26	27	28 Formation 44	29

Outils pour les professionnels de l'orientation

Le Guide des Hautes Ecoles 2018-2019

Il regroupe et décrit l'ensemble des formations de type court, de type long et de spécialisation organisées par les Hautes Ecoles de Belgique francophone subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Guide des études universitaires 2019

Il compilera les bacheliers, masters, masters de spécialisation et les nouveaux cursus organisés dans les universités de Belgique francophone reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sortie prévue en mars

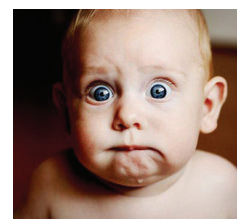
Les Guides Sectoriels 2017-2018

Les 7 guides par secteur d'études au prix de 10 € jusqu'à épuisement du stock.

Infos : CEDIEP - Avenue d'Hougoumont 5
1180 Uccle - 02/649 14 18 - info@cediep.be - www.cediep.be

La pensée du mois

*La plupart des gens disent qu'on a besoin d'amour pour vivre.
En fait, on a surtout besoin d'oxygène.*



Docteur House

